ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 7929

Texte de la question

M. Jean Proriol appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les effectifs de médecins de l'éducation nationale en baisse constante. Leur rôle essentiel n'est plus à démontrer notamment face aux problèmes de société qui affectent le milieu éducatif, et leur charge de travail en revanche ne fait que s'accroître. Or un chiffre effroyable illustre bien la crise qui menace la santé scolaire : 7 220, soit l'effectif moyen élèves/médecins de secteur. Comment alors exercer pleinement les missions qui leur incombent ? En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage d'organiser des concours de recrutement visant non seulement à couvrir les départs, mais aussi à créer de nouveaux postes afin de répondre aux besoins et de garantir la santé à l'école.

Texte de la réponse

La réforme du service médical de l'éducation nationale entreprise par le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et la ministre chargée de l'enseignement scolaire est l'aboutissement d'une vaste concertation à laquelle les médecins scolaires furent associés et dont le point d'orgue fut la table ronde organisée, sur ce sujet, en juillet dernier. Cette réforme, qui satisfait à nombre des souhaits et des orientations que contient le rapport du haut comité de la santé publique, comprend trois grands axes : l'amélioration du suivi sanitaire des élèves en difficulté, l'éducation à la santé et à la responsabilité et la prévention dans les établissements. Malgré un contexte budgétaire difficile lié à la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, un effort budgétaire conséquent a été réalisé afin d'accompagner la mise en oeuvre de cette réforme. Ainsi, pour 1998, il a été décidé de créer 300 emplois d'assistante sociale et 300 autres d'infirmière. De surcroît, 20 millions de francs de crédits de vacations ont été alloués à la médecine scolaire, soit l'équivalent de 150 emplois-temps plein. Pour permettre aux recteurs de répondre aux besoins les plus urgents, la moitié de cette enveloppe leur a été déléguée dès la rentrée 1997. Enfin, tous les emplois actuellement vacants de médecin de l'éducation nationale seront proposés au recrutement en 1998. Ainsi, une soixantaine de postes seront pourvus par voie de concours.

Données clés

Auteur : M. Jean Proriol
Circonscription : Haute-Loire (2e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7929
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4584

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE7929

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 900